

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DEVE 182** Subvention (2.000 euros) à l'association Inf'OGM pour ses actions en faveur de la recherche sur l'environnement et l'écologie.

**Mme Aurélie SOLANS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Inf'OGM ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Aurélie SOLANS au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Inf'OGM, dont le siège social est situé au 47, avenue Pasteur, 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**